



JUNIOR
EUROPEAN JUDO CHAMPIONSHIPS
LUXEMBOURG 2021

CHARTRE DU BENEVOLE DES JUNIOR EUROPEAN JUDO CHAMPIONSHIPS LUXEMBOURG 2021

La présente charte a pour objet de définir les engagements réciproques entre le Comité d'Organisation et les bénévoles du Junior European Judo Championships Luxembourg 2021.

Article 1 : Définition

Le bénévole est un membre de l'organisation des Junior European Judo Championships Luxembourg 2021. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

Article 2 : Engagements de l'Interreg Judo Cooperation (IJC)

L'IJC s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un membre à part entière de l'organisation ;
- Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion des bénévoles qui sera à l'écoute des questions et des demandes et qui y répondra ;
- Organiser avec des responsables de l'organisation (chefs de secteurs) une formation nécessaire au bénévole pour mener à bien sa mission ;
- Remettre au bénévole deux t-shirts de l'événement qu'il pourra conserver à la fin de l'événement ;
- Prendre en charge les repas du bénévole pendant sa mission selon les modalités définies par l'IJC ;
- Souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques d'accident pendant toute la durée d'exécution de sa mission (accident subi ou causé par le bénévole) ;
- Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.

Article 3 : Engagements du bénévole

Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la (les) mission(s) qui lui est (seront) confiée(s) avec application, sérieux, loyauté et discrétion ;
- Respecter l'organisation et le fonctionnement de l'IJC ;
- Ne pas revendre les invitations qui pourraient lui être distribuées ;
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation ;
- Respecter les horaires donnés par le responsable du secteur où il est affecté ;
- Respecter les règles édictées concernant les accréditations, qui sont un titre de travail sur le lieu de l'événement, et non un accès pour voir les combats ;
- S'engager sur la durée de l'événement une fois sa sélection validée ou informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant les Junior European Judo Championships Luxembourg 2021.



Cofinancé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional (FEDER)
Von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)





JUNIOR
EUROPEAN JUDO CHAMPIONSHIPS
LUXEMBOURG 2021

Article 4 : Droit à l'image

En signant la présente charte, le bénévole autorise l'IJC à exploiter la (les) photographie(s) ou image(s) vidéos le représentant, réalisées à l'occasion de ses activités bénévoles sur les Junior European Judo Championships Luxembourg 2021, sous toutes ses formes, et par tous procédés techniques, aux fins d'illustration, décoration, promotion, publicité, des activités, produits ou services de l'IJC et de toute association, ou société qui leur seraient contractuellement liées, pour le monde entier, et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

L'IJC aura la possibilité de reproduire et représenter la photographie dans le cadre de ses documents promotionnels et/ou commerciaux, sur tout support connu ou inconnu à ce jour.

Le bénévole reconnaît et accepte qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une rémunération quant à la diffusion de son image.

L'IJC s'engage à respecter le droit au respect de l'image, de la vie privée et de la dignité du bénévole, à ne pas employer, sauf accord exprès du bénévole, son nom, et à ne pas associer aux photographies une légende communiquant des informations susceptibles de le rendre identifiable ou de rendre identifiable sa famille, selon les conditions décrites aux alinéas 1 et 2 du présent article.

Article 5 : Sécurité et protocole sanitaire

Le bénévole s'engage à respecter notamment les règles de sécurité, d'hygiène, le protocole sanitaire COVID en vigueur pour l'événement et les règlements intérieurs sur les lieux d'exercice de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet ou produit dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte des stades et sites officiels et à respecter strictement tous les gestes barrières et consignes sécuritaires.

L'IJC s'engage à transmettre toutes les informations et règles sanitaires en matière de COVID-19 aux bénévoles en temps utile.

Article 6 : Environnement

L'IJC se mobilise pour construire un événement durable et souhaite limiter au maximum les impacts environnementaux (effet de serre, production de déchets, etc.) de la compétition dans le cadre de la politique RSE mise en place lors de l'événement.

L'IJC s'engage à apporter aux bénévoles les éléments d'information nécessaires, notamment à travers les communications internes et les formations générales, pour adopter des comportements respectueux de l'environnement et permettre aux bénévoles d'informer et d'orienter au mieux leurs publics vers les bons gestes environnementaux.

Le bénévole s'engage à adopter ces conduites et à les partager dans le cadre de l'organisation de la compétition.